



# Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du Rhône



## Bilan de 4 années de fonctionnement

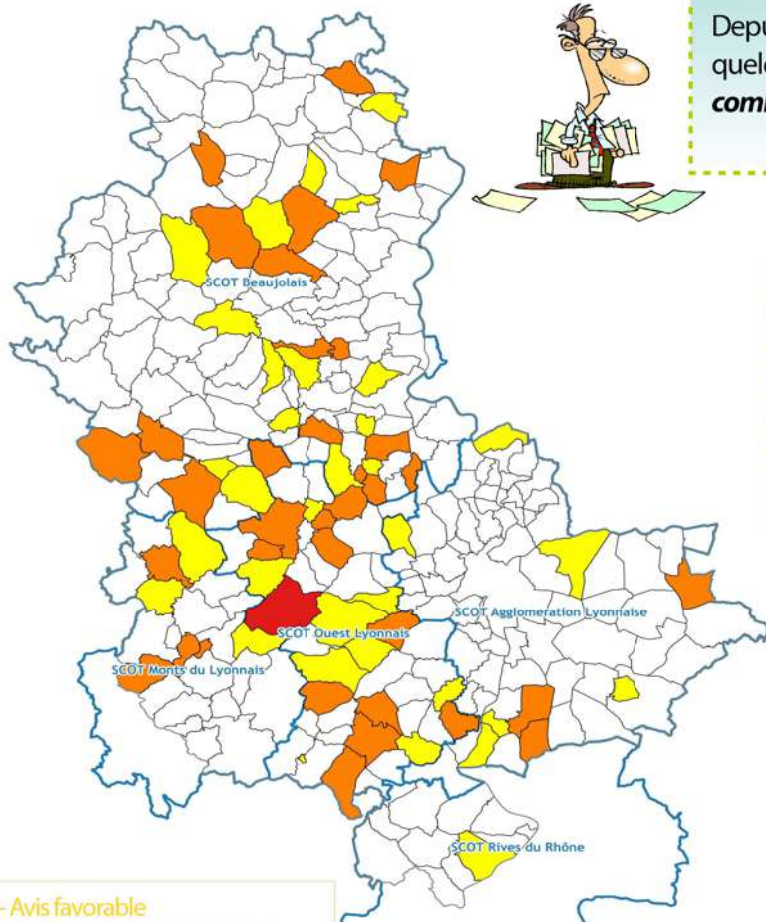
### 1 Rappel : qu'est ce que la CDCEA ?

La CDCEA du Rhône a été instaurée le 28 mars 2011 par le Préfet. Cet outil de la stratégie de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles, a deux objectifs :

- Donner un avis sur les documents d'urbanisme (ex: PLU, Carte communale...) et les autorisations de constructions (permis de construire, ...) au regard de la préservation des espaces agricoles ;
  - Permettre le partage d'éléments d'analyse sur la consommation d'espace agricole.
- Au terme de quatre années de fonctionnement, cette fiche propose d'en dresser le bilan.

### 2 Quatre ans d'examen de documents d'urbanisme\*

#### Répartition de la consultation des documents d'urbanisme



Depuis le 04 juillet 2011, la CDCEA du Rhône a examiné quelques **70 documents d'urbanisme**, dont **7 cartes communales** et **63 PLU**.

En 4 ans, les documents présentés en CDCEA font état d'une **réduction de la consommation d'espaces agricoles de près de 800 ha**.

- Avis favorable
- Avis favorable avec réserve
- Avis défavorable

L'examen de ces documents d'urbanisme a par ailleurs permis d'établir une fiche d'accompagnement qui présente des bonnes pratiques pour la préservation du foncier agricole lors de l'élaboration des PLU.  
[\(Cf. Rubrique 3\)](#)

\* les données de ce document datent de janvier 2015

### 3 La CDCEA remplit un rôle pédagogique fort



Conformément à sa décision d'élargir son mandat au partage d'expériences et de connaissances sur la préservation du foncier agricole, la CDCEA a abordé plusieurs thèmes de travail au cours des trois dernières années :

- Constitution d'un **observatoire partenarial des espaces agricoles et naturels** permettant de comprendre et de suivre les processus de mutation des espaces agricoles et naturels ;
- Pilotage et suivi de **la charte** « Agriculture, Urbanisme et Territoire » et de son plan d'actions ;
- Suivi et capitalisation des **expérimentations de terrain** en matière de préservation des espaces agricoles, d'utilisation durable du foncier (PENAP, ZAP...) et de grands projets d'aménagement.
- Construction d'une vision partenariale partagée sur les outils et les politiques publiques à mettre en œuvre pour diminuer la consommation d'espaces agricoles et naturels.
- ...

Sur **76 avis donnés**, la commission s'est **auto-saisie dans 82% des cas**.

**La moitié des avis favorables** rendus sont assortis de **réserves**.

La CDCEA a permis de présenter **34 exposés** (informations/ formation)

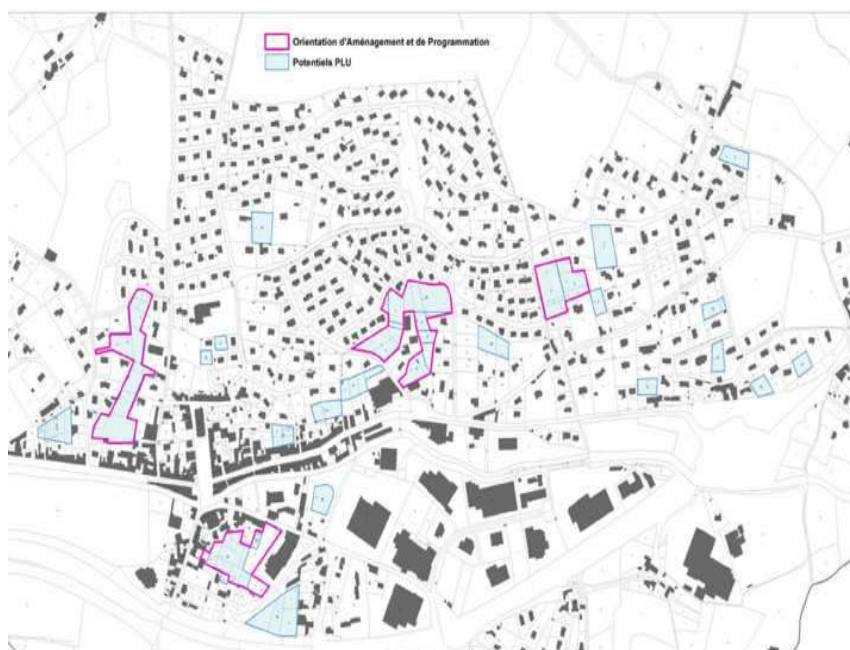
### 4 La CDPENAF analyse les projets dans leur ensemble

#### 1/ La CDPENAF (ex-CDCEA) analyse le travail en dents creuses et la densification du tissu existant

La CDPENAF est un outil de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles. Aussi, la commission ne se contente pas d'analyser le retour de surfaces constructibles en surfaces non constructibles, mais analyse pleinement le projet communal.



La commune de Pontcharra sur Turdine a ainsi mené un véritable travail sur les potentiels du POS, mais surtout sur les dents creuses au sein de l'enveloppe urbaine. Il s'agissait pour la commune de mobiliser et optimiser le foncier dans la tâche urbaine. Aussi, le projet de PLU ne prévoit aucune extension, et un développement de l'urbanisation préférentiellement dans les secteurs en centralité afin de structurer et organiser le développement urbain et recréer un véritable fonctionnement de bourg. Les plus grandes poches, plus excentrées, mais dans la tâche urbaine sont préservées pour un développement ultérieur.



La CDPENAF (ex-CDCEA) examine l'ensemble des documents d'urbanisme même ceux qui déclassent des zones urbaines ou à vocation urbaine.

Par exemple, un avis assorti de réserves a été rendu pour un PLU rendant 36 ha à l'agriculture car le travail en dents creuses et la densification du tissu existant était insuffisant.